

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ÉTUDE 1
Produire un document cadastral

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

La société civile immobilière MCI Immobilier vient d'acquérir une parcelle dans la commune de Cinq Mars La Pile (37130), lieu-dit « L'Egaillerie », cadastrée ZN n°303 d'une contenance cadastrale de 1ha 00a 57ca, et demande au Cabinet HORIZON qui vous emploie d'élaborer le document modificatif du parcellaire cadastral à partir du plan de division et des différents éléments fournis. Le Cabinet HORIZON est situé au 15 rue du Général de Gaulle à TOURS (37026).

ON DONNE : RES1i : Plan de division
 RES2i : Planche cadastrale DXF
 RES3i : Fichier points DXF
 DR1, DR2, DR3 : Documents réponses

ON DEMANDE :
 Répondre aux questions 1.1 à 1.5 sur les DR1 à DR3.

ON EXIGE :

- les éléments constitutifs de la division sont répertoriés dans le tableau (DR1) ;
- les réponses sont claires et argumentées ;
- les documents graphiques sont remplis de façon propre et précise et enregistrés sous la forme et au format demandé.

Le dossier « U22_n°candidat » devra être sauvegardé sur votre poste de travail et contenir :

- DR4i_n°candidat_Chemise verte
- DR4i_n°candidat_Extrait cadastral
- DR4i_n°candidat_DA

DE1

1.1 Créer un dossier d'enregistrement sur votre poste de travail en respectant la forme suivante :

« U22_n°candidat »

1.2 D'après le plan de division **RES1i**, reporter les éléments de la division dans le tableau récapitulatif ci-dessous en indiquant pour chaque lot créé, sa désignation provisoire, sa superficie ainsi que son propriétaire.

DÉSIGNATION PROVISOIRE	SUPERFICIE DU LOT	PROPRIÉTAIRE APRÈS DIVISION
Lot a	945 m ²	SCI MCI Immobilier
Lot b		
Lot c		
Lot d		
Lot e		
Lot f		
Lot g		
Lot h		

1.3 D'après le plan de division **RES1i**, qui sera le propriétaire des parties rétrocédées ?

.....

DR1

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile	AP 2106-TGT T22 1	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 2/8

1.4 Compléter le tableau suivant en précisant l'objectif de chaque étape du parcours du document d'arpentage.

INTERLOCUTEURS	OBJECTIF DE L'ÉTAPE
Du géomètre au cadastre :	Le géomètre demande la planche cadastrale informatisée au service du cadastre.
Du cadastre au géomètre :	
Du géomètre au cadastre :	
Du cadastre au géomètre :	
Du géomètre au notaire :	
Du notaire au service de la publication foncière (ex hypothèques)	

DR2

1.5 Rédiger grâce à un logiciel dédié, le document modificatif du parcellaire cadastral numérique d'après les **RES1i**, **RES2i** et **RES3i**. Pour cela, vous pouvez suivre les étapes proposées dans le tableau ci-dessous :

ÉTAPE	DESCRIPTION
1	Créer un fichier sous la forme « DR4i_n°candidat.dwg »
2	Insérer la planche cadastrale RES2i (PCI).
3	Identifier l'ancienne parcelle.
4	Intégrer le fichier de points RES3i issu du plan de division.
5	Identifier les points de rattachement au PCI.
6	Caler et transformer les points levés.
7	Adapter les points.
8	Tracer les limites nouvelles.
9	Barrer l'ancien numéro.
10	Identifier les nouveaux lots.
11	Éditer la chemise verte.
12	Créer l'extrait cadastral, et effectuer la mise en page format A4.
13	Écrire le fichier DA numérique.

- Enregistrer la chemise verte complétée au format PDF en utilisant la forme suivante :
« DR4i_n°candidat_Chemise verte »
- Enregistrer l'extrait cadastral complété au format PDF en utilisant la forme suivante :
« DR4i_n°candidat_Extrait cadastral »
- Enregistrer l'écriture du DA numérique au format TXT sous la forme suivante :
"DR4i_n°candidat_DA"

DR3

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile	AP 2106-TGT T22 1	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 3/8

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ÉTUDE 2
Identifier la demande d'urbanisme du dossier

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

La société civile immobilière MCI Immobilier vient d'acquérir une parcelle dans la commune de Cinq Mars La Pile (37130), lieu-dit « L'Égaillerie », cadastrée ZN n°303 d'une contenance cadastrale de 1ha00a57ca, et vous demande d'étudier les demandes d'urbanisme qui seront à réaliser dans cette opération. La parcelle n'est pas placée dans un secteur sauvegardé.

ON DONNE : RES1i : Plan de division
RES4i : Cerfa 13410-04
RES5i : Courrier
RES6i : Cerfa 13702-05
RES7i : Cerfa 13409-06
DR5 à DR7 : Documents réponses

ON DEMANDE :
Répondre aux questions 2.1 à 2.7 sur les DR5 à DR7.

ON EXIGE :

- les éléments à prendre à compte sont identifiés ;
- le choix de la demande d'urbanisme est juste ;
- le protocole est correctement identifié.

DE2

2.1 Avant de réaliser les demandes d'urbanisme, la secrétaire de votre cabinet, a déjà au préalable, effectué une demande d'urbanisme. Reporter les informations du **RES4i** dans le tableau ci-dessous.

<i>Nom du document :</i>	
<i>Type de CU :</i>	
<i>Rôle du document :</i>	
<i>Liste des pièces à fournir et description :</i>	

DR5

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile	AP 2106-TGT T22 1	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 4/8

2.2 Reporter la réponse apportée par la mairie **RES5i** à la demande de CU. Préciser quelles sont les conséquences de cette réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.3 Afin de choisir la demande d'urbanisme en adéquation avec le projet, compléter le tableau ci-dessous, visant à identifier les éléments clés de la division (**RES1i, RES4i**).

INTERROGATION	REPONSE APPORTÉE
Combien de lots sont issus de la division ?	
Combien de lots constructibles sont issus de la division ?	
La parcelle est-elle dans un secteur sauvegardé ?	
Chaque lot à t-il accès à la voie publique ?	
Le lotissement prévoit il la création d'espaces communs ?	
Quelles est la superficie moyenne des lots constructibles ?	

DR6

2.4 Après avoir analysé les caractéristiques de la division ainsi que les deux demandes d'urbanisme possibles, énoncer et justifier le choix de la demande retenue. (**RES1i, RES4i, RES6i, RES7i**)

.....

.....

.....

.....

.....

2.5 D'après la demande d'urbanisme retenue, reporter dans le tableau ci-dessous, les pièces qui seront à fournir avec le formulaire en vous servant du **RES6i** ou du **RES7i**. Décrire chacune des pièces, en précisant leurs intérêts respectifs.

NUMERO DE PIÈCE	DESCRIPTION DE LA PIÈCE GRAPHIQUE

2.6 D'après la demande d'urbanisme choisie, reporter les informations dans le tableau suivant d'après les documents (**RES6i, RES7i**).

Demande d'urbanisme retenue :

Numéro de formulaire :	
Délai d'instruction :	
Nombre d'exemplaire à fournir :	
Lieu d'envoi ou de dépôt :	

DR7

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile	AP 2106-TGT T22 1	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 5/8

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ÉTUDE 3
Contrôler la conformité du réseau EU.

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

La société civile immobilière MCI Immobilier vient d'acquérir une parcelle dans la commune de Cinq Mars La Pile (37130), lieu-dit « L'Égailerie », cadastrée ZN n°303 d'une contenance cadastrale de 1ha00a57ca, et vous demande de compléter le projet de raccordement des eaux usées concernant ce projet.

ON DONNE : RES8i : Notice VRD
 RES9i : Branchements EU
 DR8 : Document réponse 8
 DR9 : Profil en long à compléter
 DR10 : Document réponse 10
 DT1 : Plan de l'extension réseau EU

ON DEMANDE :
 Répondre aux questions 3.1 à 3.6 sur les DR8 à DR10.

ON EXIGE :

- les calculs sont détaillés et corrects ;
- les tracés sur le profil sont justes.

DE3

3.1 Identifier, et reporter d'après la notice VRD, **RES8i**, la pente prévue dans l'extension du réseau communal d'eaux usées.

.....

3.2 D'après le plan de l'extension du réseau EU **DT1** et **RES9i**, mettre à jour le profil en long **DR9**, en dessinant la ligne fil d'eau entre le « tampon projet 1 », « tampon existant 1 » et le « tampon existant 2 ».

3.3 Déterminer par le calcul la pente entre les radiers du « tampon projet 1 » et du « tampon existant 1 » d'après le **DT1** et le **RES9i**.

.....

3.4 Le projet d'extension est-il conforme à la notice VRD **RES8i** ? Justifier votre réponse.

.....

DR8

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile		AP 2106-TGT T22 1
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ÉTUDES
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 6/8

Echelle en X : 1/200

Echelle en Y : 1/50



PC : 94,00 m

Nom du tampon			
Altitudes tampon	97,45	97,51	97,46
Distances cumulées entre tampons	0,000	20,753	39,163
Distances partielles entre tampons		20,753	18,410
Altitudes radiers			
Pentes radiers			

DR9

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile	AP 2106-TGT T22 1	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ÉTUDES	
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 7/8

3.5 Identifier, et reporter d'après la notice VRD **RES8i**, les éléments de branchement concernant les lots 2 et 4.

Type de canalisation :	
Diamètre de canalisation :	
Pente minimum à respecter :	

3.6 Vérifier la conformité des branchements aux lots 2 et 4 en vous aidant du **RES 8i** et du **RES9i**, et en complétant le tableau ci-dessous. Conclure pour chaque branchement, si le projet respecte bien le cahier des charges.

CONFORMITÉ DE BRANCHEMENT DU LOT 2

NOM DU TAMPON	ALTITUDE RADIER	DISTANCE	PENTE
EU lot 2 – T2		32.936 m	
EU lot 2 – T1			

Détail du calcul de la pente :

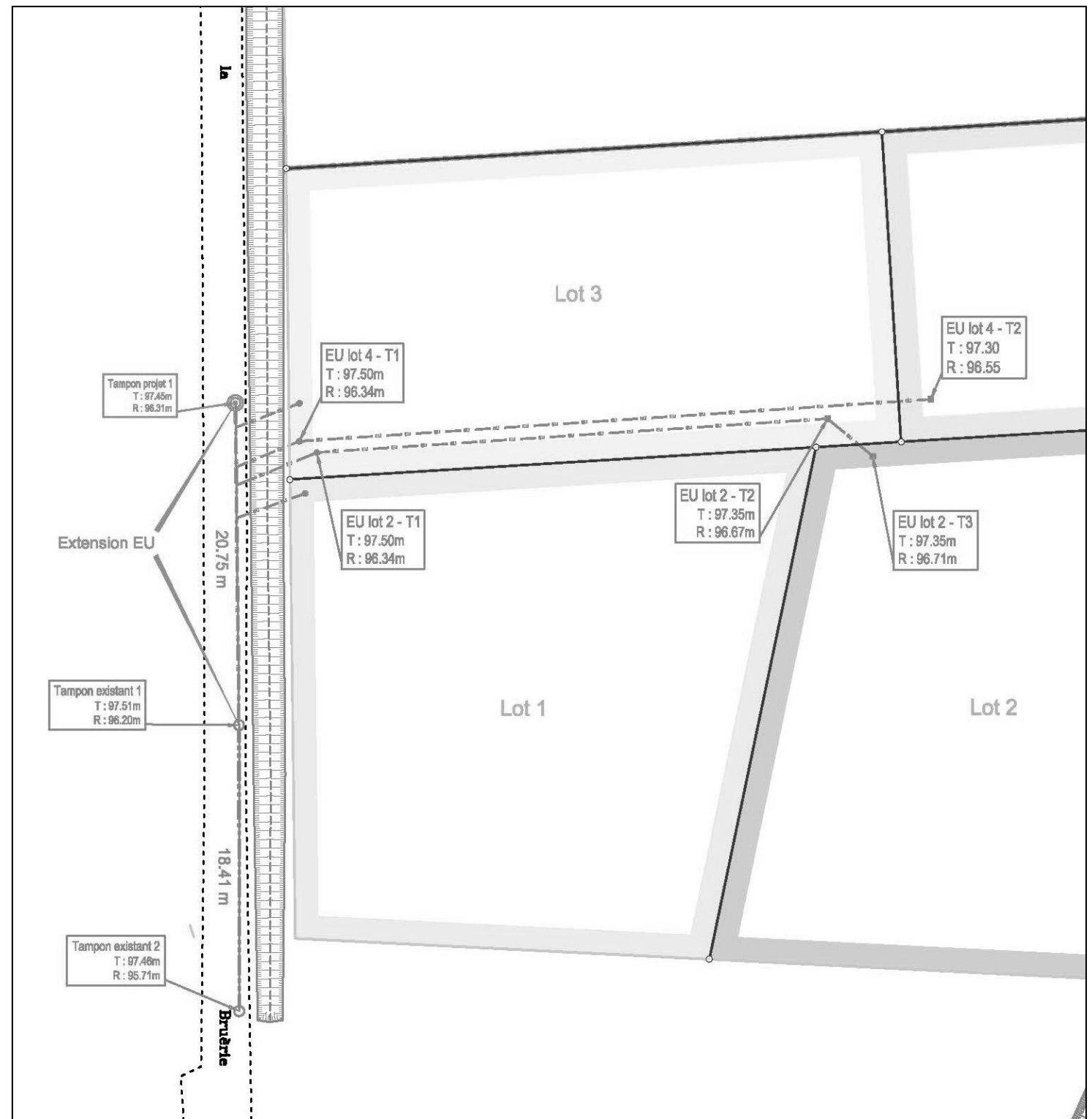
Conclusion :

CONFORMITÉ DE BRANCHEMENT DU LOT 4

NOM DU TAMPON	ALTITUDE RADIER	DISTANCE	PENTE
EU lot 4 – T2		40.721 m	
EU lot 4 – T1			

.....

DR10



DT1

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE	Lotissement Cinq Mars la Pile		AP 2106-TGT T22 1
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ÉTUDES
SESSION 2021	DURÉE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 8/8